

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : M. Mmes RADENAC, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD

Absents représentés : M. Joubert pouvoir à M. Chartier, Mme Céréjo pouvoir à Mme Rousseau, Mme Bermond pouvoir à M. Mesnil

Absent : Mme David

Secrétaire de séance : Mme De Caffarelli

Ordre du jour :

Ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

Vote des comptes administratifs des budgets commune et assainissement

Désignation d'un avocat concernant un péril imminent au 14 cour Meilliant

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 février 2024

Observations des élus : Néant

Le procès-verbal de la séance du 09 février 2024 est adopté à l'unanimité.

2) Vote des comptes administratifs (budget commune et assainissement)

a) Budget commune

Mme le Maire de Sablons sur Huisne déclare, conformément à la loi, se retirer et laisser la présidence de l'assemblée à M. SENECHAL, 1^{er} adjoint, après avoir été élu en vertu de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales. Les résultats de ce budget sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 350 243.58	1 740 576.72
Section d'investissement	620 575.08	423 755.03
Total exercice 2023	1 970 818.66	2 164 331.75
Excédent 2023		193 513.09
Report N-1 fonctionnement		1 873 922.04
Report N-1 Investissement		86 301.74
Résultat de clôture		2 153 736.87

Le compte administratif concernant le budget général de la Commune de Sablons sur Huisne est présenté au Conseil et est adopté à l'unanimité.

b) Budget assainissement

Mme le Maire de Sablons sur Huisne déclare, conformément à la loi, se retirer et laisser la présidence de l'assemblée à M. SENECHAL, 1^{er} adjoint, après avoir été élu en vertu de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales. Les résultats de ce budget sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	107 504.37	125 548.39

Section d'investissement	73 419.65	311 230.30
Total exercice 2023	180 924.02	436 778.69
Excédent 2023		255 854.67
Report N-1 fonctionnement		120 554.12
Report N-1 Investissement	107 070.99	
Résultat de clôture		269 337.80

Le compte administratif concernant le budget assainissement de la Commune de Sablons sur Huisne est présenté au Conseil et est adopté à l'unanimité.

3) Vote des comptes de gestion (budget commune et assainissement)

Madame le Maire présente alors les comptes de gestion concernant la commune, le service assainissement, en précisant que ces comptes de gestion sont exactement conformes aux comptes administratifs présentés précédemment.

L'ensemble de ces comptes de gestion est adopté à l'unanimité.

4) Elargissement du CNAS pour le personnel retraité

Mme Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 31 août 2007 concernant l'adhésion par la collectivité au CNAS (Comité National d'Actions Sociales) au profit du personnel communal.

Mme le Maire rappelle qu'il a été décidé lors d'une commission du personnel en 2023 d'étendre le bénéfice du CNAS au personnel retraité de notre collectivité. En effet, la commune, depuis son adhésion au CNAS, n'avait pas de personnel retraité. Elle suggère d'étendre le CNAS pendant 3 années à compter de l'année qui suit le départ à la retraite. L'agent bénéficie du CNAS durant l'année complète de son départ à la retraite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'élargir l'adhésion du CNAS au personnel retraité à compter du 1^{er} janvier 2024

Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Autorise Mme le Maire à verser les cotisations correspondantes au CNAS.

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2024, section de fonctionnement.

5) Remboursement de trésorerie du budget assainissement au budget principal

Par délibération n° 2015-082 du 11 décembre 2015, le conseil municipal autorisait la création du budget rattaché Service assainissement collectif.

Mme le Maire rappelle la délibération n° 2022-041 qui prévoyait le versement d'une avance de trésorerie de la part du budget principal au profit du budget assainissement d'un montant maximum de 350 000 euros.

Le versement de l'avance a eu lieu à hauteur de 150.000 €. Le budget assainissement a perçu l'ensemble des subventions et peut à présent restituer l'avance de trésorerie au budget principal.

Le remboursement de l'avance se traduit par une écriture de trésorerie (non budgétaire).

Dans les comptes du budget assainissement :

Débit du compte 515 « compte du trésor » par le crédit du compte 51921

Dans les comptes du budget principal :

Débit du compte 553 par le crédit du compte 515

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide le remboursement de l'avance de trésorerie d'un montant de 150 000 euros du budget assainissement au profit du budget principal de la commune.

Autorise le remboursement sur l'exercice 2024.

6) Divers

a) Désignation d'un avocat, affaire maison Fontaine

Tour de Table :

Mme Radenac :

- ✓ Inauguration des terrains de Padel le samedi 13 avril à 11h00.
- ✓ Le medicobus devait ouvrir une 2^{ème} journée mais il n'y a pas assez de patients pour envisager une 2^{ème} journée actuellement.
- ✓ La séquence de formation PSC 1 qui a lieu le 24 février s'est très bien passée. 10 élus ont participé.

M. Sénéchal :

- ✓ Informe qu'un enfant de 8 ans veut faire une collecte de déchets. L'initiative est intéressante. L'idée est d'organiser une randonnée avec les enfants. La commission environnement mettra en place ce projet.
 - ✓ Les travaux sont finis à la salle des fêtes Paul Pelleray. Le planning a été respecté. Le travail réalisé donne entière satisfaction. Le dessus du bar a été refait ainsi que les contre-marches de l'escalier.
- Mme Girard-Praet demande si le panneau en liège au niveau du bar pourrait être retiré. Mme Vannier suggère d'augmenter le montant de la caution lors des locations.
- ✓ Une réunion est prévue mardi prochain pour les travaux des aménagements des bourgs de Coulonges et Condé
 - ✓ L'entretien des chemins pour la journée rando 61 sera réalisé par une entreprise mais les conditions météorologiques ne sont pas favorables à toute intervention pour l'instant.

M. Chartier :

- ✓ Rappelle qu'il faut prévoir une réunion avec les riverains, agriculteurs pour évoquer le planning des travaux de l'aménagement du bourg de Coulonges. Les travaux vont poser problème en juillet pour les agriculteurs pendant les périodes de la moisson. La question sera posée lors de la réunion de mardi prochain.
- ✓ Indique que le covoiturage bloque les stationnements sur la place de Condé.

M. Mesnil :

- ✓ Indique que les travaux de réfection des canalisations d'eau ont débuté dans les lieudits suivants : les Mares, le Buisson et la Rapouillère ainsi que du rond point vers la zone industrielle. Le Te 61 réalise également des travaux de renforcement de lignes sur la même zone.
- ✓ A reçu un message de la Poste concernant la baisse du volume courrier depuis plusieurs années en raison de l'essor des technologies numériques notamment. La Poste souhaite se diversifier afin de proposer des nouveaux services. Elle sollicite les élus afin de répertorier des idées de diversification. A l'unanimité, les élus demandent un distributeur automatique.

La poste envisagerait de :

Vendre des fournitures en lien avec l'envoi des colis (papier bulle, scotch, etc...),
Vendre les produits des commerçants locaux

- ✓ Il fait part d'un message de Dorothée en charge de la réservation des salles au secrétariat de la mairie. Elle demande que toutes les réservations soient vues auprès d'elle. Elle demande la date du forum des associations : dimanche 8 septembre 2024. Pour information, la Color Run aura lieu la veille.

- ✓ Informe que les dossiers de demande de subventions seront étudiés très prochainement.
- ✓ La fromagère du marché demande à participer à la Brocante.
- ✓ Etat des lieux des salles : prévoir des états des lieux personnalisés par salle avec des contrats adaptés. Il informe qu'il y a eu un souci avec une location cette semaine lors du loto du Lion's Club. Les organisateurs n'ont pas été assez vigilants sur le nombre de personnes autorisées dans la salle. Il indique que le coût de la location auprès des associations n'est pas assez élevé pour couvrir les charges de chauffage et de l'installation de la salle par les employés communaux. Mme le Maire indique que lors des locations de chaque salle, il faut désigner un référent qui sera responsable de la salle. Il faut un contrat plus strict qui définit les conditions d'utilisation des salles et qui référence le nombre de personnes autorisées. Lors des grands rassemblements à la salle Confluence, prévoir d'ouvrir les parkings du fonds.
- ✓ Signale que le chemin de Radray à la Houpa est en très mauvais état sur une longueur de 200/250 mètres. L'eau stagne. Mme le Maire suggère qu'une réunion de la commission chemin soit organisée rapidement afin d'établir un état des lieux des chemins à restaurer en priorité.

Mme De Caffarelli :

- ✓ Samedi 9 mars : distribution des colis aux personnes malades.
- ✓ Dimanche 10 mars : repas des aînés à la salle confluence
- ✓ Mardi 9 avril après-midi jeux en partenariat avec la commission des aînés et le CCAS.

Mme Vannier

- ✓ Demande s'il est prévu la réalisation de terrain de pétanque au Parc des Loisirs. M. Sénéchal indique que 2 terrains sont prévus prochainement, à côté des terrains de Padel. Afin de protéger les vitres des terrains de Padel, il faudrait, idéalement une clôture entre le Padel et les terrains de Pétanque. Dans un premier temps, des jardinières seront installées. Mme Chavigny demande que les terrains soient réalisés après « Trad'Orne » car l'emplacement sera utilisé pour installer des barnums.
- ✓ Par ailleurs, Mme Vannier demande que soit solutionné le problème des poubelles qui débordent en permanence à la résidence Cirou. M. Sénéchal indique que les poubelles seront prochainement retirées et remplacées par un ramassage en porte à porte.

Mme Girard Praet :

- ✓ Demande à quel moment l'ancienne salle des aînés sera disponible pour la médiathèque. Signale qu'il y a un trou au milieu de la porte.
- ✓ Indique que la température ambiante de la médiathèque est à revoir. M. Sénéchal demande que le chauffage soit éteint lors des départs des salles. Il suggère d'installer dans toutes les salles des programmes de gestion à distance pour maîtriser les coûts du chauffage.

M. Fétiveau

- ✓ Demande si la décision finale a été prise concernant le revêtement de la voie verte : Mme le Maire indique que de Condé à Mortagne il est prévu du sable compacté et à partir de Mortagne de l'enrobé.
- ✓ Il a rencontré une habitante domiciliée avant le passage à niveau à Condé elle se plaint de la vitesse excessive des véhicules. Notre bourg est limité à 30. Afin de limiter la vitesse, une étude sera réalisée prochainement. M. Sénéchal indique que des mesures vont être également mise en place pour sécuriser le passage à niveau : les véhicules en provenance de Rémalard auront interdiction de tourner à gauche vers la gare.

Mme Simon

- ✓ Spectacle sable et lumière ce dimanche à la salle Paul Pelleray à partir de 3 ans
- ✓ Concernant la pharmacie, suite à l'appel d'offres, aucun repreneur ne s'est présenté. La licence d'exploitation de la pharmacie sera perdue lors de la liquidation.

Le seuil minimal pour avoir éventuellement un jour une nouvelle pharmacie est de 2500 habitants ce qui n'est pas notre cas à ce jour. M. Mesnil précise qu'il existe un service de portage de médicaments par la Poste.

Mme Rousseau

✓ Transmets un message de Mme Céréjo à laquelle elle s'associe pour remercier David Charles concernant la gratuité du travail de finition à la salle Pelleray. Remercie également les agents municipaux qui ont déménagé la banque alimentaire la semaine dernière. Une nouvelle distribution a eu lieu dans ce nouveau local. Il faudrait prévoir d'occulter les fenêtres afin d'éviter les regards. Mme le Maire indique qu'il faudra maîtriser les dépenses de chauffage dans ce local, très énergivore.

La séance est levée à 19h45

Christelle Radenac
Maire de Sablons sur Huisne

Marie-Alix De Caffarelli
Secrétaire de séance



